

**Assemblée générale de l'Association de la Vallée du Ponthurin**  
**Samedi 24 février 2007 à 17 heures 00**  
**Salle Polyvalente**  
**à 73210 VALLANDRY**

Etaient présents ou représentés :

*Philippe et Nathalie Alluin, Jacques Bonnot, Laurent et Nathalie Bonte, Alain Borowski, Chantal Brème, Jean-Marc Chatelin, Jean-Benoît et Brigitte Clermont, Jean et Marie-Hélène Collette, Sophie Colonna, Colette Cossé-Mertens, Jean-Etienne et Marie-Solange de Montbel, Philippe et Brigitte de Testa, Francis Debailleul, Claude et Nicole Derville, Thibaut Derville, Jean et Madame Desoize, Marine Dhiver, Gilles et Anne Dromart, Dominique et Anne Durochat, Hubert Dutrievoz, Claude et Geneviève Gauffillet, Nicole Guerrin, Françoise Guyot-Chomel, Gérard et Ginette Henry, Vincent et Marie Hibon, Jeanne Hibon, Jacques et Dominique Hubert, Jean et Marie-Thérèse Huret, Jean-Pierre et Florence Jamet, Gérard et Nelly Lecarpentier, Jacques et Mireille Lemoine, Michel Martel, Olivier et Ségolène Missoffe, Patrick et Colette Moulin, Gérard et Nicole Mouravtzeff, Gérard Neulat, Gérard Ottmann, Dominique et Florence Parent, Bernard et Françoise Perrot, Jean-François et Claudine Pollet, Raymond et Madame Prouteau, André et Yvette Queney, Grégoire et Céline Quest, Jean-François et Martine Quest, Henri Revault, Bernard et Marie-Claire Rouillier, Pierre et Monique Sagot, Bernard Saint-Dizier, Jean Philippe et Jenny Santoni, Annie Sartorius-Six, Michel et Monick Simon, Philippe et Yolande Solf, Claude-Hélène Ternamian, Roger-Pierre Vial, Claude et Françoise Vitoux, Daniel Wierzba.*

**1-Rapport Moral de l'Association présenté par Jean-François Quest, Président**

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le rapport moral de l'Association de la Vallée du Ponthurin, relatant l'activité de votre Association depuis le 18 février 2006, date de notre précédente assemblée.

Fidèle à sa mission de faire valoir le point de vue des résidents de la Vallée du Ponthurin, votre Association a poursuivi cette année ses efforts dans plusieurs directions :

**-élargir sa base d'adhérents pour améliorer sa représentativité**

L'association compte désormais 146 adhérents ayant acquitté la cotisation 2006, réparti entre : 80 à Plan-Peisey, 50 à Vallandry, 16 dans les autres villages (Le Villaret, Les Arcs 1800, autres villages de Peisey-Nancroix et de Landry) : un nombre et une variété de résidents qui nous permet d'être de plus en plus écouté...

**-multiplier les contacts et échanges d'information avec les maires** : par des rencontres régulières avec les maires de Peisey-Nancroix et Landry, bien sûr, mais aussi en se présentant aux maires de Bellentre et Bourg-Saint-Maurice.

**-s'insérer dans la structure socio-économique locale :**

La demande d'agrément de l'Association pour la protection de l'environnement et du cadre de vie avait pour objet de pouvoir être systématiquement tenu informé des multiples projets de la Vallée : disposant de trois ans d'existence, nous avons pu constituer un dossier –fort copieux--remis en Préfecture de Savoie le 21 septembre 2006, et pour lequel le Préfecture dispose de six mois pour la réponse.

**-développer sa force de proposition au sein d'instances officielles**

C'est ainsi que notre rencontre du 6 novembre 2006 avec Mr Hervé GAYMARD, Président-entre autres- de l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise, nous a permis de faire désormais partie du Conseil Local de

Développement de cette Institution, et, par exemple, de pouvoir faire des propositions concernant le tourisme d'été lors de la dernière réunion du 6 février 2007,

**-travailler en réseau avec d'autres Associations semblables à la nôtre,**

L'Association de la Vallée du Ponthurin est adhérente de la Fédération des Associations de Résidents de Stations de Montagne qui regroupe : St Gervais, La Chapelle d'Abondance, les Houches, La Clusaz, Chamonix, Mégève, Morzine, Châtel, Les Gets, Val d'Isère et l'Association de la Vallée du Ponthurin : échanges d'informations et de compétences techniques, travail en réseau. Avec pour thème de l'année : en 2006, le Plan Local d'Urbanisme, en 2007, la problématique de l'Eau dans les Stations.

Des contacts sont également en cours avec deux Associations proches : l'APLP pour LA PLAGNE, et l'Association 3A : Avenir et Animation des Arcs pour LES ARCS, dont la proximité –géographique comme de point de vue-pourrait nous permettre des actions communes.

**-lancer et agir dans le dossier « Eau »**

Nous avons suivi de près les développements de la pollution de février dernier. Vous avez été nombreux à réagir et à nous signaler les -parfois graves- incidents de santé survenus. Notre rôle a consisté à vous informer aussi objectivement que possible dans cette affaire non encore élucidée.

Dans le même esprit, nous avons émis en septembre des observations au cours de l'enquête publique sur l'assainissement de l'eau à Peisey-Nancroix, et rencontré les maires concernés par la station d'épuration pour faire part de notre inquiétude devant les retards de sa modernisation.

**-vous tenir prioritairement informés des projets et des changements, vous donner l'occasion de réagir et de faire connaître votre opinion**

-6 numéros des « Nouvelles du Ponthurin » ont paru depuis la dernière AG

\*n°22 (26 février) : Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2006 et démarrage du dossier « Eau »

\*n°23 (26 avril) : Point sur le dossier PLU de Peisey-Nancroix et le dossier Route de liaison Les Arcs-Vallandry

\*n°24 (12 août) : Compte-rendu de la réunion d'information d'été du 6 août

\*n°25 (16 septembre) : Réponse à l'enquête publique sur l'assainissement à Peisey-Nancroix

\*n°26 (16 novembre) : Compte rendu de la réunion avec Hervé GAYMARD et dates de la 4<sup>ème</sup> concertation Route

\*n°27 (28 janvier 2007) : Compte rendu du 1<sup>er</sup> forum International sur le Développement Durable en Stations de Montagne.

-auxquels sont venus s'ajouter 4 « flash-info » d'informations brèves :

\*le 5 mars sur la qualité de l'Eau de consommation

\* le 21 mars pour informer des dates de l'enquête publique sur le PLU de Peisey-Nancroix

\* le 17 décembre pour la réponse à la concertation Route par internet

\* le 27 décembre sur le Tourisme d'été : votre avis nous intéresse !

Ces informations sont adressées par courriel à 85% des adhérents qui sont équipés ; par voie postale à ceux qui ne le sont pas. Merci à ceux qui sont désormais joignables par courriel de nous prévenir de leur adresse.

-la réunion d'information d'été du 6 août a rassemblé 60 personnes dont une vingtaine de non-adhérents.

Cette réunion, idéale pour faire le point des dossiers et recueillir les questions des adhérents, est aussi l'occasion d'un agréable moment de convivialité et une opportunité pour recruter de nouveaux adhérents.

Pour suivre les dossiers, votre Conseil d'administration, composé de représentants de différents villages, (nous voudrions bien y associer un représentant de Nancroix), reste en contact fréquent par courriel, ce qui permet de prendre des décisions sans se déplacer.

Trois réunions formelles du CA ont eu lieu, le 3 avril 2006, le 15 septembre 2006 et le 4 février 2007

Je tiens à en remercier tout particulièrement tous ses membres qui prennent une part active aux dossiers à traiter et sans lesquels nous n'aurions pu mener à bien tout le travail accompli.

Ce bilan 2006 de votre Association établi, qu'en est-il de 2007 ?

Pour 2007, les projets de l'Association de la Vallée du Ponthurin, qui vont être soumis à votre approbation, s'inscrivent dans la continuité des actions en cours, mais aussi en mettant l'accent sur trois aspects à développer :

\*l'approfondissement du dossier « Eau » et de ses multiples facettes : gestion de la ressource, approvisionnement en eau potable, réseaux d'assainissement, station d'épuration, canons à neige et retenues collinaires, projets STAG de certification environnementale ISO 14001,....

\*le renforcement de nos capacités de propositions, notamment en matière de développement durable et de tourisme d'été.

\*la convivialité entre ses membres et la mise en place de possibilités de réduction pour ses adhérents

Ce sont des projets sur lesquels nous allons revenir au cours de cette assemblée, et pour lesquels nous serons heureux d'accueillir toutes les bonnes volontés et vos compétences variées : résidents permanents, résidents secondaires fréquents, qui pourraient nous faciliter la tâche, parce qu'ils sont souvent présents, en remontant de l'information à l'Association. Bienvenue donc à tous ceux qui sont prêts à nous aider, pour le bien de la Vallée, et bien sûr, pour l'agrément de tous dans un cadre de vie préservé.

## **2-Rapport Financier pour l'exercice 2006 et approbation des comptes**

### ***Revenus et dépenses AVP***

*Devise : Euro*

*Du 01/01/2006 au 31/12/2006*

#### *Revenus*

##### Adhésion

Cotisation 438,00

Don 2106,00

Intérêts 111,64

**Total Revenus 2 655,64**

#### *Dépenses*

Multirisques Associations 118,07

Remboursement de frais 75,60

Frais d'inscription formation 104,40

Documentation 58,90

Fournitures 133,22

Frais de publication JO 28,12

Poste 169,19

Pot amical 86,38

Cotisation FFRSM 100,00

**Total Dépenses 873,88**

**Excédent reportable 1 781,76**

Etant donné l'excédent reportable des années antérieures, les comptes de l'Association ouverts au Crédit Agricole d'AIME font apparaître au 31/12/2006 un crédit de 5 595,81 € répartis ainsi:

Compte courant : 227,17 €

Compte sur livret : 5371,64 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés

### **3-Budget prévisionnel 2007 et cotisations 2007 et 2008**

#### Budget prévisionnel 2007 :

|                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Adhésions            |                 |
| Cotisations ( 150)   | 450,00          |
| Dons                 | 1850,00         |
| Intérêts             | 100,00          |
| <b>Total Revenus</b> | <b>2 400,00</b> |

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Assurances                     | 125,00          |
| Frais d'avocat                 | 1000,00         |
| Cotisation FFRSM               | 100,00          |
| Cotisation Tourisme et Loisirs | 50,00           |
| Déplacements                   | 180,00          |
| Frais de Gestion               |                 |
| Abonnements                    | 20,00           |
| Documentation                  | 60,00           |
| Fournitures                    | 160,00          |
| Poste                          | 250,00          |
| Site Internet                  | 70,00           |
| Pot amical                     | 110,00          |
| <b>Total Dépenses</b>          | <b>2 125,00</b> |

Excédent prévisionnel annuel: 275,00 €

Le budget prévisionnel prévoit la prestation de Maître BILLIET pour une assistance lors de l'enquête publique prévue au printemps sur la liaison Les Arcs-Vallandry, c'est à dire :

» - l'étude du dossier, la préparation et la rédaction d'une note de synthèse remise au commissaire enquêteur lors de l'enquête afin de faire valoir votre point de vue et tenter d'emporter sa conviction. Cette remise pourra se faire soit par envoi postal, soit par rendez vous sur les lieux avec le commissaire.

- une analyse écrite de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et un résumé du choix et des suites possibles de cet avis à destination de vos membres. »

Et ceci, conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale de l'AVP du 19 février 2005.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### Cotisations 2007 et 2008

L'envoi simultané du reçu fiscal 2006 et du bulletin d'adhésion 2007 en janvier, alors même que l'AG a lieu fin février impose de prendre une décision dès à présent pour le futur appel de début 2008. Cette solution permet d'éviter d'oublier de payer sa cotisation : de ce fait, 80 adhérents ont déjà renouvelé leur contribution pour 2007, qu'ils en soient vivement remerciés !...et merci d'avance à ceux qui vont prendre la plume...

Il est proposé de maintenir la cotisation à 3 € l'essentiel des revenus provenant des dons complémentaires des adhérents. Avec un versement souhaité maintenu à 20€personne et 30€par couple et l'émission du reçu fiscal, la charge réelle, réduction d'impôt incluse est respectivement de 6,60 €pour un versement de 20 €et de 10 €pour un versement de 30 €

La cotisation 2007 et 2008 à 3 €est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4-Election du Conseil d'Administration**

Votre Conseil d'Administration actuel est composé de :

|                     |                               |                      |
|---------------------|-------------------------------|----------------------|
| QUEST Jean François | Président                     | élu en 2004          |
| HURET Jean          | Vice-Président                | élu en 2006          |
| SANTONI Jenny       | Trésorier                     | élue en 2005         |
| HIBON Vincent       | Secrétaire                    | élu en 2004          |
| de TESTA Brigitte   | Liaison avec les Associations | élue en 2004         |
| HURET Marie-Thérèse | Administrateur                | élue en 2006         |
| QUEST Martine       | Juriste                       | élue en 2005         |
| OLLIVIER Michel     | Le Villaret                   | ne se représente pas |
| ROUILLIER Bernard   | Plan-Peisey                   | élu en 2005          |

Les membres du Conseil d'Administration étant élus pour 3 ans, les mandats à renouveler sont :  
Brigitte de TESTA, Jean-François QUEST et Vincent HIBON.

Se présentent également en 2007 : Claude-Hélène TERNAMIAN qui propose, en raison de séjours fréquents à Peisey-Vallandry, de nous aider à assurer le lien avec les collectivités locales.

Claude-Hélène TERNAMIAN est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Brigitte de TESTA est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vincent HIBON est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jean-François QUEST est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **5-Demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement**

Par courrier du 5 février 2007, la Préfecture regrette de ne pouvoir délivrer à l'Association l'agrément demandé pour les raisons suivantes :

\*L'Association, bien qu'ayant trois ans d'existence, n'a modifié ses statuts que le 20 avril 2006 : le délai de trois ans n'est donc pas respecté.

\*Durant ses trois premières années, les préoccupations ont été davantage urbanistiques et insuffisamment environnementales.

Prenons donc acte de cette décision -somme toute logique- et montrons nous des défenseurs plus actifs de l'environnement dans les trois ans qui viennent !

Un contact sera pris en préfecture pour demander si notre demande pourrait aboutir en tant qu'Association locale d'usagers au sens de l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme :

Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L. 252-1 du code rural \*sont consultées, à leur demande, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme. Elles ont accès au projet de schéma ou de plan dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

*\*NDLR : il s'agit des Groupements communaux ou intercommunaux de lutte contre les animaux nuisibles.*

Les associations locales d'usagers mentionnées à l'article L. 121-5 peuvent être agréées dès lors qu'elles ont un fonctionnement continu depuis trois ans au moins et qu'elles exercent des activités statutaires désintéressées en rapport avec l'urbanisme. L'agrément ne peut être demandé que pour le territoire de la commune où l'association a son siège social et des communes limitrophes.

L'Assemblée Générale mandate le Président pour effectuer les démarches d'agrément en tant qu'Association locale d'usagers auprès de la Préfecture.

## **6- Participation au Conseil Local de Développement de l'Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise**

A l'invitation de Monsieur Hervé GAYMARD, nous avons commencé à participer aux travaux de ce Conseil qui représente les diverses parties prenantes du territoire auprès de l'Assemblée.

Vous trouverez tous les détails des missions attribués à l'APTV sur le site : [www.tarentaise-vanoise.fr/](http://www.tarentaise-vanoise.fr/)  
C'est un outil de réflexion et de programmation de toutes les collectivités de Tarentaise-Vanoise,

Ses objectifs :

- Définir ensemble un projet de territoire qui donne une vision à 10 – 15 ans de notre Tarentaise.
- Se structurer pour mobiliser des financements qui s'inscrivent désormais, de plus en plus dans un cadre territorial et contractuel.
- Rationaliser la démarche de territoire en regroupant les moyens existants.
- Se doter d'un outil pour organiser des réflexions et projets à l'échelle du territoire.

Son projet : la **Charte du Développement**, préalable à l'**instauration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**, s'inscrit totalement dans le cadre du développement durable et identifie 4 axes :

- Axe 1 : Placer l'environnement et l'espace au centre des préoccupations locales
- Axe 2 : Conforter la qualité de vie des habitants
- Axe 3 : Adapter l'activité économique
- Axe 4 : Donner une unité au Pays

Tous ces aspects intéressent au premier chef les résidents secondaires, dont nous sommes (au nombre de 280 000 en Tarentaise-Vanoise !), c'est pourquoi il nous paraît nécessaire de faire entendre notre voix au sein de cette Assemblée !

*Dans cette perspective, l'enquête menée auprès de nos adhérents sur le tourisme d'été a mis en relief des attentes de trois natures :*

### **\*loisirs : sports, détente, culture, patrimoine, prestations santé/beauté, loisirs divers,...**

- \*fort intérêt pour les cheminements piétons, les ballades, les voies vélo, les activités gratuites
- \*rejet des loisirs motorisés
- \*l'offre pour la baignade est jugée insuffisante ou peu attractive
- \*intérêt pour des « passeports multi-activités », une offre familiale moins chère.

### **\*environnement**

- \*grande préoccupation des résidents secondaires : où va-t-on au rythme de l'urbanisation actuelle ?
- \*fort attachement à la préservation de l'environnement montagnard : ne pas retrouver la ville !
- \*prêts à s'impliquer dans l'environnement : tri sélectif, tourisme doux,...

### **\*lien social**

- \*forte sensibilité et attachement des résidents secondaires aux liens avec la population
- \*sentiment d'être peu compris par les professionnels du tourisme
- \*intérêt pour l'artisanat local qu'ils estiment mal mis en valeur

### **Conclusions de notre présence à la réunion du 6 février sur le Tourisme d'Été :**

\*les participants prennent davantage conscience de l'importance de la préservation de l'environnement-élément essentiel de l'attractivité du territoire-, de sortir du tout hiver et raisonner (et d'investir) sur les activités d'été, de promouvoir des hébergements de qualité (appui à la réhabilitation).

\*la coopération intercommunale est reconnue insuffisante pour promouvoir l'offres d'été.

\*importance que nous soyons présents : l'AVP a souhaité la mise en œuvre d'un politique dirigée vers les résidents secondaires qui facilite la fréquentation l'été, des séjours de retraités plus longs, une meilleure réponse à leurs attentes et à leurs besoins,... : les résidents secondaires sont-ils des clients ou des partenaires potentiels de l'économie régionale ?

Il est prévu d'instituer un tour de présence aux réunions (qui ont lieu habituellement le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 18h à 19h30-20h), avec la participation de Françoise GUYOT-CHOMEL, Hubert DUTRIEVOZ, ainsi que Claude-Hélène TERNAMIAN ou Pierre SAGOT s'ils l'acceptent

Jean-François QUEST (accompagné de ceux qui le souhaiteraient) se rendra à la prochaine réunion le Lundi 12 mars qui sera une Rencontre-débat avec Didier JOUVE, Vice-Président de la Région Rhône-Alpes en charge de l'aménagement, de l'animation des territoires et du développement durable.

La séance plénière suivante aura lieu le mardi 27 mars à 15h30 au Lycée de Moutiers (entrée rue de la Dame Blanche, en face du cinéma), pour une rencontre-débat avec des Lycéens.(voir qui ira)

En ce qui concerne l'utilisation des VTT en été, il est signalé que les remontées mécaniques d'été à la sortie du Vanoise Express vers La Plagne ne permettent pas de circuler facilement : voir cette question avec l'Association APLP de La Plagne.

## **7-Sujets à traiter:**

### **71- Quel développement durable de la Vallée du Ponthurin ?**

Le concept de développement durable prend progressivement forme :

Au niveau de stations de montagne, le 1<sup>er</sup> forum international « Les stations de montagne s'engagent pour la planète » du 19/01/2007 à AVORIAZ a permis de dégager des pistes de plan d'action.

(voir Nouvelles de la Vallée du Ponthurin n°27)

Quelles applications concrètes pour notre Vallée ? A notre niveau, on peut (et on doit !) envisager de constituer un groupe de travail opérant sous forme de contribution nourrie en réseau et cherchant à obtenir un consensus des résidents secondaires.

Plusieurs points sont soulignés : l'amélioration des façades et l'habillage bois des pylônes du téléphérique VANOISE EXPRESS , la qualité des bâtiments (ex : toits en lauze, utilisation de matériaux renouvelables) et la norme HQE (haute qualité environnementale), l'utilisation de la géothermie pour le chauffage des immeubles, la préservation des sites, l'appartenance de Peisey-Vallandry à la zone périphérique du Parc de la Vanoise, le tourisme doux, la certification forestière de gestion durable « PEFC » des forêts communales, la place des voitures en station, la certification ISO 14001 à la STAG et pour les collectivités locales,...

Tous ceux qui s'intéressent à cette question doivent se manifester pour que nous puissions avancer sur ce dossier !

### **72-Dossier EAU**

La pollution de février dernier reste toujours inexplicquée. Diverses mesures d'amélioration du traitement de l'eau de consommation ont été prises, et à notre connaissance, aucune nouvelle pollution n'a été à déplorer.

Plusieurs problèmes se posent :

**-la ressource en eau et ses capacités à faire face aux besoins**

**-la récupération des eaux pluviales** : plusieurs glissements de terrain ont déjà eu lieu dans le bassin versant, certaines zones sont instables. La création des constructions introduit des barrages artificiels et modifie l'écoulement naturel, provoquant des risques d'accumulations localisées non prévues ou d'affouillement des constructions.

**-l'approvisionnement en eau potable** :. Comment peut-on garantir la bonne qualité de l'eau de consommation, notamment en raison de la croissance du nombre de lits des stations?

**-les réseaux d'assainissement et le séparatif eaux pluviales/eaux usées** : état d'avancement des travaux prévus dans le schéma directeur des communes.

**le traitement des eaux usées** : La station de Bellentre n'est plus aux normes ; elle ne permet pas d'absorber les pointes de consommation des vacanciers de la haute saison d'hiver ; le surplus passe dans l'Isère !

**les canons à neige : quelle ressource en eau : eaux pluviale ou eau de consommation** : projets de retenue collinaire aux Arcs (400 000 m3) et à Peisey-Vallandry, traitement de l'eau vaporisée, bruits engendrés par les canons,...

Citons un exemple qui nous a été signalé :

« Cas de Val d'Isère :

*- les restaurants d'altitude, utilisaient de l'eau de source peu profonde ... qui se tarissait vite avec le froid. Ils avaient donc des citernes remplies grâce aux rat-racks avec de l'eau utilisée pour les canons à neige, c'est à dire de l'eau de l'Isère non traitée. Ils avaient ensuite un léger traitement. Action : on est allé chercher de l'eau plus saine grâce à la construction rapide de (8 ?) km de conduites nouvelles et les restaurateurs ont renforcé leur traitement d'eau ;*

*- la production de neige artificielle réalise des aérosols fort capables de diffuser microbes ou virus dans l'atmosphère. Aucune étude sur le danger n'a jamais été faite. Désormais cependant on utilise de l'eau plus saine qui sert aussi aux restaurants d'altitude.*

*En résumé : des actions rapides et pour finir assez peu onéreuses ont permis de rétablir une situation acceptable et il n'y a plus eu de problèmes l'année dernière ... »*

Une étude hydrogéologique dont l'objet a été défini par Mr JEANNOLIN, hydrogéologue agréé, est en cours. Elle concerne le forage de Rosuel, les captages du Parchet et de la Fontaine de la Douche, et doit aboutir à un rapport fin juin 2007. Désormais l'eau, ressource qui s'appauvrit en volume, doit faire l'objet d'une gestion de « ressource rare ». Nous vous tiendrons informé des résultats.

Par ailleurs, il est signalé que le projet d'adduction d'eau à Barmont est suspendu pour le moment.

### **73-PLU de Peisey-Nancroix**

Le Conseil Municipal du 22 janvier 2007 a approuvé le PLU. Celui-ci peut être consulté en mairie aux heures habituelles. La Préfecture dispose d'un mois pour faire connaître ses observations.

La délibération est exécutoire 1 mois après, sauf si la préfecture a émis, au cours de cette période, des observations que le PLU devra prendre en compte. Dans ce cas le PLU devient exécutoire après les dernières mesures de publicité du PLU corrigé.

Il est possible, pour un particulier ou une association de formuler un recours en excès de pouvoir au Tribunal Administratif contre le PLU et sa décision d'approbation dans les deux mois qui suivent les dates de publication des décisions.

Dans l'état actuel du dossier, l'AVP n'a pas l'intention de faire un recours.

A noter :

\*le conseil municipal a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU (constructibles).

\*un projet de construction d'un bâtiment agricole au lieu dit « Le Replat » a été déposé par les deux GAEC agricoles existant sur la commune. Le conseil municipal a approuvé la mise à l'étude du projet.

### **74- Liaison routière Les Arcs-Vallandry.**

Réponse de l'AVP à la 4<sup>ème</sup> concertation, datée du 27 décembre 2007 :

**« A trois reprises, l'Association a déjà exprimé le souhait des résidents de voir préserver le chemin de promenade de Barmont et la qualité environnementale de ce secteur, de garantir la sécurité des piétons utilisant la voie centrale de Vallandry, de voir approfondir les études sur le déneigement occasionnel de la Route des Espagnols et le renforcement des moyens pompiers de proximité dans les stations.**

**A l'examen des documents de la 4<sup>ème</sup> concertation, il apparaît que le Conseil Général reconnaît la forte opposition des résidents de Vallandry, mais ne répond pas pour autant à ces préoccupations en présentant une solution à nouveau très imprécise dans les conditions exactes de fonctionnement de cette voie de secours et sans aucune garantie de pérennité dans le temps de la solution proposée.**

**En conséquence, l'Association refuse la solution proposée. »**

D'après le planning initialement prévu, et dans la mesure où les résultats de la concertation seraient une approbation du projet, la phase suivante est celle de l'enquête publique qui aurait lieu au printemps (Avril ?)

Jean François QUEST rappelle que le Cabinet ESSOR, d'ANNECY, a été pressenti pour nous conseiller juridiquement pour ce dossier.

Au cours de l'Assemblée Générale de 2005, les décisions suivantes avaient été prises :

« **L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour poursuivre la procédure avec le Cabinet ESSOR dans les conditions suivantes:**

-L'AG demande au Conseil d'Administration de rechercher le maximum d'adhérents qui pourraient faire jouer leurs contrats "multirisques habitation" et mandater le Cabinet ESSOR pour intervenir auprès de leur assurance.

-L'AG donne son accord pour respecter les vœux des adhérents qui souhaiteraient faire un don spécifique pour le financement de ce dossier.

-L'AG donne son accord pour engager la première étape (Assistance lors de l'enquête publique pour un montant de 1000 €)

-L'AG demande que la deuxième étape :

*Critique de la déclaration d'utilité publique :*

*-l'étude du dossier, la préparation et la rédaction d'un recours gracieux puis contentieux pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de la déclaration d'utilité publique qui suivra l'enquête publique ;*

*- une voire deux interventions si nécessaire lors d'une réunion ou d'une assemblée générale de votre association pour faire le point de la situation avant ou après l'engagement de la procédure ;*

*- la plaidoirie devant le Tribunal Administratif de Grenoble, l'assistance et le suivi de l'exécution.*

*Montant donné à titre prévisionnel : 4.500,00 € H.T."*

ne soit engagée qu'après information des adhérents, une nouvelle AG n'étant pas nécessaire pour que le Conseil d'Administration en décide. L'AG demande au CA de limiter, autant que possible l'engagement de l'Association sur le budget ordinaire, et, en tout état de cause, dans la limite maximum d'une somme de 1000€ L'AG mandate le CA pour réaliser un appel spécifique aux adhérents en ultime solution pour le bouclage financier de la deuxième étape. »

Dès confirmation des dates de l'enquête publique, nous lancerons donc la première étape.

Dans le cas où l'avocat conseillerait un recours auprès du Tribunal Administratif, votre Conseil prendra la décision de poursuivre ou non, et si oui, **nous ferons de nouveau appel aux adhérents volontaires pour mandater le Cabinet ESSOR dans la limite du montant de la prise en charge prévue par le contrat défense-recours de leur multirisques habitation.** Plus nous serons nombreux à le faire, plus les frais seront limités pour l'Association. Merci à ceux qui ont déjà accepté de se joindre à nous. Nous avons encore besoin d'autres candidats.

## **75- Adhésion à « Tourisme et Loisirs »**

Suite aux échanges avec la Fédération Française des Associations de Stations de Montagne, l'adhésion de l'AVP à « Tourisme et Loisirs » permettrait aux adhérents de bénéficier d'une carte de réductions :

[Avec la « Carte Loisirs » vous pouvez bénéficier de tous les avantages répertoriés sur le site www.ancavtt.asso.fr et dans le guide des avantages. :](http://www.ancavtt.asso.fr)

**En hiver** sur présentation de la carte à toutes les caisses des Arcs ou à Vallandry :

| Domaine                                     | Tarif Normal | Tarif réduit | Economie | Caisses            | Observations                          |
|---|--------------|--------------|----------|--------------------|---------------------------------------|
| <b>Les Arcs/Peisey-Vallandry/Villaroger</b> |              |              |          |                    |                                       |
| journée adulte et enfant                    | 40,50 €      | 29,50 €      | 11,00 €  | Vallandry/Les Arcs | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 6 jours adulte                       | 192,50 €     | 185,00 €     | 7,50 €   | Vallandry/Les Arcs | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 6 jours enfant 6-14 ans              | 144,50 €     | 139,00 €     | 5,50 €   | Vallandry/Les Arcs | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 7 jours adulte                       | 219,00 €     | 210,50 €     | 8,50 €   | Vallandry/Les Arcs | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 7 jours enfant 6-14 ans              | 164,50 €     | 158,00 €     | 6,50 €   | Vallandry/Les Arcs | carte mains libre offerte à restituer |
| <b>Paradiski</b>                            |              |              |          |                    |                                       |
| séjour 6 jours adulte                       | 233,00 €     | 224,00 €     | 9,00 €   | Les Arcs           | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 6 jours enfant 6-14 ans              | 175,00 €     | 168,00 €     | 7,00 €   | Les Arcs           | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 7 jours adulte                       | 264,00 €     | 253,50 €     | 10,50 €  | Les Arcs           | carte mains libre offerte à restituer |
| séjour 7 jours enfant 6-14 ans              | 198,00 €     | 190,50 €     | 7,50 €   | Les Arcs           | carte mains libre offerte à restituer |

*NB : pour les journées achetées aux Arcs, la carte mains libre est à restituer à la caisse du funiculaire de BSM !*

**En été**, réductions sur : bateaux du Lac du Bourget, Petit train touristique de Chambéry, FACIM-Chemin du Baroque,...

A LA MONTAGNE H2O

Activités sportives de montagne et d'eau vive.

Chalet Goustin

[www.h2o-rafting.com](http://www.h2o-rafting.com)

04 79 07 97 21

04 79 07 87 20

1/2 journée rafting

adulte 46 € au lieu de 49 €

enfant 8/13 ans 35 € au lieu de 38 €

SAVOIE Arcs 1800

ARC AVENTURES

Sports eaux vives.

Arc 1800 Sur réservation au :

[www.arc-aventures.com](http://www.arc-aventures.com)

04 79 07 44 64

04 79 07 73  
27

10 % HORS TARIF PROMO DU MATIN raft junior Isère , raft intégrale Isère, nage en eau vive, découverte Isère, parcours de l'aventure de mi mai à fin septembre.

TARIF PUBLIC : RAFT JUNIOR 36 € RAFT INTEGRAL 48 € NAGE EAU VIVE 43 € PARCOURS AVENTURE 25 €

Coût de la carte valable du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 octobre 2007 :

Adhésion familiale (conjoint+ enfants de – de 18 ans) : 31 €

Adhésion individuelle (personne seule ou enfant de + de 18 ans ) : 26 €

Coût de l'adhésion de l'AVP : 30 € et plus selon le nombre

Marche à suivre :

Adhésion de l'AVP, puis individuellement, chaque adhérent adresse le bulletin de demande de la carte à : Association Tourisme et Loisirs, 11 rue Battant, 25 000 BESANCON avec son règlement, et reçoit en retour ses cartes loisirs retournées avec livrets tarifs.

Après échanges, l'Assemblée décide de faire bénéficier les adhérents de l'Association de cette possibilité dès cette année. Des précisions vous seront données dans les prochaines « Nouvelles ».

### **9-Questions diverses:**

[91-Peisey-info.com](http://91-Peisey-info.com)

Ce site non officiel a été créé en Décembre 2005 par Laurent d'EPENOUX, journaliste, résident de Plan-Peisey.

« Ce journal est réalisé sans prétention par des vacanciers passionnés pour tous les amoureux de la montagne pour partager notre passion pour Peisey-Vallandry en apportant des infos. Notre démarche est journalistique (carte de presse): le fond et la forme du site résultent de choix éditoriaux. »

De très grande qualité conceptuelle, le site fourmille de renseignements de tous ordres : à visiter de toute urgence et à consommer sans modération.!

Suite à un premier contact, votre Conseil d'Administration, sur proposition de Laurent d'Epenoux de faire une place à notre Association sur son site, a décidé de poursuivre l'étude des synergies possibles et d'entamer une collaboration espérée très fructueuse pour tous.

Que pouvons-nous y faire figurer ?

- une présentation de l'Association
- un bulletin d'adhésion

comme actuellement, ou d'autres idées :

- le compte rendu de la réunion d'information d'été
- des textes de références sur l'environnement : charte du développement de la Tarentaise, compte rendu de manifestations, de contributions, informations sur les projets environnement d'autres stations de montagne, résultats d'enquête menés par l'AVP (tourisme d'été, sentiers,...)
- des communiqués de presse des collectivités publiques ou privées : mairies, communauté de communes, STAG, par exemple.

avec accès réservé (mot de passe ?) :

\*le compte-rendu des Assemblées Générales et les numéros de « Nouvelles de la Vallée du Ponthurin »

\*un lieu d'interactivité : inscription à des activités : bridge, scrabble, promenades, alpinisme, tennis, ...ou à des services : covoiturage, petites annonces, annuaire de jeunes, forum,...

Après débat, l'Assemblée Générale décide de diffuser largement, y compris aux non-adhérents, les diverses informations, les actions engagées par l'Association et les « Nouvelles de la Vallée du Ponthurin » que nous éditons, en espérant que ce sera une occasion de démultiplier notre communication, et donc de convaincre de nouveaux adhérents.

### 92-Ordures ménagères et TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Voir le site Web de la Communauté de Communes d'Aime

Des « molochs » (comme aux Arcs) pourraient être installés pour tout Peisey-Vallandry dès l'hiver prochain.

Cette mise en place s'accompagnerait de la suppression des « chalets » actuellement en place à Vallandry.

Comment aménager l'espace autour de ces molochs pour les masquer autant que possible ?

Il faut également rappeler aux résidents l'importance du tri sélectif.

### 93-Sécurité des sites

#### **-Vols dans les casiers à skis**

Dans la nuit du 30 janvier 2007 aux Michailles, Résidence de l'Ours et Crêt de l'Ours.

\*le local d'accès aux casiers doit être fermé à clé (pour que l'assurance prenne en charge)

\*seuil pour prétendre à une surveillance permanente de la gendarmerie = 20 000 lits ?

\*davantage de rondes de gendarmerie à demander ?

\*à noter que le Club Méd dispose de ses propres vigiles.

#### **-Cheminements piétons**

Les progrès de l'aménagement des cheminements piétons à Plan-Peisey sont très appréciés.

A Vallandry, la Société d'Aménagement de Savoie (SAS) doit proposer un plan de cheminement piétons pour la ZAC : en particulier le long de la voie centrale. Un très important budget de 1 160 K€ est prévu par la SAS pour les aménagements paysagers, cheminements, mobilier, signalisation. Dossier à suivre...

### 94-Enquête publique sur l'extension de la ZAC de Vallandry

Elle a pour objet l'extension de 7500 m<sup>2</sup> de droits à construire à l'intérieur du périmètre actuel de la ZAC des Michailles, notamment par la construction d'un programme de résidence et d'hôtel 4\* entre les Résidences Epilobes et Choucas. Le Club Aquarius Junior, désormais propriété de la Commune, sera détruit. L'enquête publique a lieu du Lundi 12 février 2007 au mardi 13 mars 2007 inclus. Le dossier est visible en semaine à la mairie de Landry de 14h à 17h.

Votre Association va étudier le dossier et préparer des observations qui seront remises au Commissaire-Enquêteur Mr Jean-François CLARAZ.

95-Association Foncière Urbaine (AFU) de Vallandry

Elle est en charge de la gestion et de l'entretien des équipements touristiques de Vallandry.

Ses ressources sont constituées de divers cotisants (mairie, commerçants, hôtels, résidences,...), dont une cotisation obligatoire pour les propriétaires de l'ordre de 3,80 €par m<sup>2</sup>, soit l'équivalent de la taxe d'habitation (payée donc deux fois !).

Au cours de l'Assemblée Générale du 22 février 2007, nous avons demandé que l'importance des excédents de gestion constatés (113 715 €pour des dépenses 2006 de fonctionnement et d'investissement de 440 800€ (soit le quart ) puisse permettre une baisse de la cotisation de 5%. Cette demande prenait également en compte les nouvelles contributions apportées par l'Orée des Cîmes qui représentent déjà plus de 7% du budget cotisation en 2006, encore davantage en 2007 avec le dernier immeuble et les commerces livrés. Malgré la modicité de la demande, seule la non augmentation de la cotisation pour 2007 a été votée.

Il a été indiqué que le budget « animation » de cet organisme, qui a triplé en 2 ans, et représente désormais près de 20% des dépenses, salaires du temps passé inclus, n'augmentera plus. Votre Association avait demandé que l'Office de Tourisme, en charge de l'animation, participe financièrement aux dépenses d'animation. Pour le moment sans succès...

En fait, on peut faire moins cher pour un service équivalent... à suivre donc...

Il est toujours à redouter des interférences de mission (et donc de financement) entre les multiples organismes opérationnels sur les communes. En particulier, il faudra rester vigilant pour faire admettre que la mission de l'AFU est bien d'entretenir de l'existant et non de prendre en charge des réfections ou des réhabilitations d'équipements qui dépassent aujourd'hui les 20 ans. Ces grosses réparations sont du ressort du propriétaire : la commune de Landry ; la rénovation récente de la placette devant le « Sherpa » en est un exemple. Aucune dépense ne devrait être imputée à l'AFU pour cause de rénovation ou de grosse réparation.

96- Contacts avec d'autres associations

Nous sommes en contact régulier avec l'Association de la Maîfaz.

Il existe d'autres associations avec lesquelles nous allons rentrer en contact :

\*3A aux ARCS

\*APLP à LA PLAGNE

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18h45, et nous nous retrouvons autour d'un pot amical.